

Logements collectifs - Procédure pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau

Envoi en recommandé avec accusé de réception au distributeur d'eau par le propriétaire de la demande d'individualisation accompagnée d'un dossier technique comprenant :

- la description des installations existantes à l'aval du compteur général, avec plan général et plans de détail
- le programme de travaux de mise en conformité des installations aux prescriptions techniques

Instruction du dossier par le distributeur d'eau

Visite des installations,
vérification conformité

Demande d'informations
complémentaires

Délai maximum de 4 mois entre la réception du dossier complet et l'envoi des modèles de contrats d'abonnement

Envoi des modèles de contrats et des conditions tarifaires

Abandon de la procédure

Décision de poursuivre la procédure (si copropriété, vote de l'assemblée)

Information des locataires avec précision sur la nature et les conséquences techniques et financières de l'individualisation

Confirmation de la demande au distributeur d'eau par le propriétaire en recommandé avec accusé de réception

Délai maximum de 2 mois pour le distributeur d'eau pour individualiser les contrats, après notification de la réception des travaux par le propriétaire

Réalisation des travaux de mise en conformité

Visite des installations

Signature des contrats de fourniture d'eau

Mise en place de l'individualisation des contrats par le distributeur d'eau